



Communiqué de Presse du 28/09/2018

Bilan du comité élus/citoyens du 28/09/2018

Suivi de la Délibération du Conseil Municipal

Acquisition de l'emprise foncière et des bâtiments de l'ex-Base Aérienne 112

Création de la SCIC de Codéveloppement Territorial « Microville 112 »

Courcy, le 28 septembre 2018

Suite à la cessation des activités militaires de la base aérienne 112 en 2011, les élus de la commune de Courcy ont engagé une réflexion sur la requalification de l'ancienne zone vie, sise sur l'emprise de la commune.

La commune a alors fait appel à la coopérative Alliance Sens et Économie pour l'assister à développer la « Microville 112 », un programme de partenariats innovants, durables et inclusifs qui créent de la valeur économique, sociale, environnementale, culturelle et démocratique.

La programmation de la « Microville 112 » pourrait ainsi accueillir des projets complémentaires qui vont se développer dans un écosystème de territoire et de bâtiments. Les différentes activités mises en oeuvre sur le site, seront le résultat d'un choix stratégique, co-construit et d'une vision imaginée et co-élaborée par les acteurs du territoire, les habitants, les futurs promoteurs ou exploitants. Les différents éléments de ce projet vont ainsi se côtoyer, s'affiner, s'imbriquer et s'hybrider.

Le 28 septembre 2018, la commune de Courcy et Alliance Sens & Économie ont réuni à nouveau, le comité élus/citoyens au cours duquel Mme le Maire a exposé les résultats des travaux engagés depuis 2 ans. Il en ressort une pré-programmation d'activités et de projets d'habitat pour 80% des 50 000 m² des bâtiments existants, avec un prévisionnel équilibré d'exploitation immobilière.

Les échanges constructifs entre les élus et les citoyens ont témoigné de l'engagement et de la participation de tous depuis le début, à travers les comités qui ont pu évaluer les candidats à l'installation sur la Microville .

Le Conseil Municipal de Courcy s'est ensuite réuni. Il a voté le principe d'acquérir, pour l'euro symbolique, l'emprise foncière (hors bois) et les bâtiments sis sur la base aérienne 112 (fraction située sur la commune de Courcy).

Cette délibération ouvre une nouvelle page du projet « Microville 112 » : la création de la SCIC de Codéveloppement Territorial « Microville 112 » (SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif) et le développement de partenariat avec des investisseurs immobiliers et financiers qui souhaitent participer au plus grand projet européen de ville intelligente et inclusive, immense tiers lieu fondé sur des relations de partenariat, créateur de nouveaux moteurs de croissance et d'emploi durable.

A propos de COURCY

Le village de Courcy est situé au nord de Reims dans la plaine fertile de Champagne. Courcy compte 1040 Courcéens et Courcéennes. Le territoire communal s'étend sur une superficie de 1 434 ha, jusqu'aux portes de Reims-La Neuville. Propice à l'agriculture intensive mais raisonnée, le territoire compte sept exploitations agricoles qui produisent de la polyculture traditionnelle. Sur le territoire de la commune, se trouve également la zone vie de l'ancienne base aérienne 112 « Commandant Marin-la-Meslée », fermée par l'armée le 30 juin 2012.

A propos de ALLIANCE SENS & ECONOMIE

L'Alliance Sens & Économie est une entreprise coopérative d'intérêt collectif (SCIC-SAS). Elle fédère l'écosystème des acteurs publics et privés engagés pour une économie partenariale, alliant sens et business. Tiers de confiance du codéveloppement, elle aide les territoires, les entreprises, les associations et les citoyens à co-construire de nouveaux modèles de développement répondant aux 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

E-mail : contact@sens-eco.org - Facebook : [@alliancesenseco](https://www.facebook.com/alliancesenseco) - Twitter : [@alliancesenseco](https://twitter.com/alliancesenseco)

CONTACTS :

COURCY	ALLIANCE SENS & ECONOMIE
Martine Jolly (Maire) communcourcy@orange.fr 03.26.49.60.10 – 06.13.13.86.81	Christophe Besson-Léaud (Président) cbessonleaud@sens-eco.org 06.86.44.63.47

Suite à la cessation des activités militaires de la base aérienne 112 en 2011, les élus de la commune de Courcy ont engagé une réflexion sur la requalification de l'ancienne zone visée sur l'emprise de la commune.

La commune a alors mandaté la coopérative Alliance Sens et Économie pour l'assister à développer un programme de partenariats innovants, durables et inclusifs qui créent de la valeur économique, sociale, environnementale, culturelle et démocratique.

Le site de la BA 112 pourrait ainsi accueillir des projets complémentaires qui vont se développer dans un écosystème de territoire et de bâtiments. Il pourra également recevoir des équipements, des aménagements paysagers, des plantations, des travaux de terrassement, des bâtiments et des systèmes techniques qui participent au développement durable, à l'économie circulaire, à la production d'énergies et aux économies d'énergies.

Les différentes activités développées sur le site seront le résultat d'un choix stratégique co-construit et d'une vision imaginée et co-élaborée par les acteurs du territoire, les futurs promoteurs ou exploitants. Les différents éléments de ce projet vont ainsi se côtoyer, s'affiner, s'imbriquer et s'hybrider.

C'est dans ce cadre de réflexion, qu'un appel à manifestation d'intérêt local et national a été lancé en février 2018 afin de permettre de sélectionner les activités et partenaires qui s'installeront sur le site.

Cet AMI permet d'établir pour le projet Microville 112 :

- une communauté d'entreprises, d'associations, de créatifs, d'acteurs de la formation et de la recherche, de citoyens et de tous autres acteurs publics et privés désireux d'inscrire le développement de leur activité dans un lieu porteur de valeurs partagées (coopération, bienveillance, performance économique et sociétale)
- une programmation prévisionnelle d'activités résidentielles (bureaux, logements, enseignement, espaces partagés professionnels) et d'activités d'animation / événementielles (réflexions collectives, ateliers, spectacles, ...) qui permettra de co-construire des chaînes de valeur économique, sociale, environnementale, démocratique et culturelle en synergie.
- Une communauté d'organismes publics et privés soutenant ce projet.
- Un plan d'affaires prévisionnel permettant d'établir les conditions de viabilité économique de la revitalisation du site par une programmation évolutive, co-construite avec les parties prenantes.

La gouvernance de la Microville 112 sera assurée par une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), qui sera créée en associant les parties prenantes retenues à l'issue du processus de sélection dont cet AMI est la première étape.

Cette entreprise assurera également la stratégie de développement de la Microville 112, son animation et l'évaluation de la création collective de valeur économique et sociétale. Elle gèrera ou fera gérer les moyens communs.

Ainsi, dans le cadre du projet « MICROVILLE 112 », les bâtiments existants ou futurs pourront recevoir du public, faire de l'hébergement temporaire, favoriser l'habitation à long

terme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la transformation alimentaire, des activités artisanales, de recherches ou industrielles, voire liées à l'économie agricole.

Ce nouveau plan stratégique qui permettra d'orienter de manière rationnelle, rassembleuse et durable l'aménagement de ce site en reconversion est une vraie opportunité pour le territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 3211-26 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu l'article 67 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 décrivant les conditions précises dans lesquelles pourront être cédés aux communes ou aux intercommunalités les plus fortement affectées par les restructurations et qui en font la demande, à l'euro symbolique avec complément de prix différé, les immeubles domaniaux reconnus inutiles par le Ministère de la Défense,

Vu l'article 48 de la Loi de programmation militaire 2014-2019,

Vu la circulaire n° 5318/SG du Premier Ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,

Considérant la possibilité pour la commune d'acquérir à l'euro symbolique les emprises foncières libérées dans le cadre des restructurations militaires,

Vu l'engagement d'acquérir soumis à son examen,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE le principe d'acquérir, pour l'euro symbolique, l'emprise foncière (hors bois) et les bâtiments sis sur la base aérienne 112 Reims Champagne (fraction située sur la commune de Courcy) tel que proposé dans l'engagement d'acquérir.

ACCEPTE les modalités spécifiques d'acquisition des emprises susvisées, à savoir :

- le Ministère de la Défense cède les terrains dans leur état actuel ;
- en cas de pollution, il appartiendra à l'acquéreur de faire réaliser et de prendre en charge financièrement toutes les opérations nécessaires à la dépollution.

AUTORISE Madame la Maire à signer l'engagement d'acquérir ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

DEMANDE que le gardiennage du site assuré actuellement par le Ministère des Armées soit prolongé jusqu'à l'arrivée des premiers occupants.